



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL FÉMININ D'ILLE-ET-VILAINE

RÈGLEMENT SAISON 2022-2023

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION
2. COMPOSITION DES ÉQUIPES
3. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT
4. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
5. DÉROULEMENT DES RENCONTRES
6. FORFAITS
7. COMMUNICATION DES RÉSULTATS
8. CLASSEMENT DES ÉQUIPES
9. RESPECT DU RÈGLEMENT



Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine organise un championnat Interclubs Départemental féminin. Tous les clubs du 35, affiliés à la Fédération Française de Badminton peuvent y inscrire une ou des équipes.

1.2 Pour participer à ce championnat chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais de participation à ce championnat.

1.3 Une fiche d'inscription pour participer à l'Interclubs féminin est transmise en début de saison aux présidents de clubs et est téléchargeable sur le site du Comité

<https://badminton35.fr/>

Une fiche d'inscription doit être complétée par équipe inscrite.

Celle-ci doit être entièrement complétée pour être valide.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au Comité :

contact@badminton35.fr

1.4 Le règlement se fera :

- par chèque par courrier postal à :

Maison Des Sports

Comité départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine

13B, avenue de Cucillé

35 065 Rennes CEDEX

- ou par virement en veillant à **bien préciser dans le libellé du virement IC Féminin et le nom de l'équipe**

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1 Chaque équipe sera composée de joueuses licenciées pouvant être issues de différents clubs d'Ille-et-Vilaine.

2.2 Chaque équipe devra choisir un nom.

2.3 Une équipe sera composée de 3 joueuses au minimum.

2.4 Sont autorisées à participer les joueuses des catégories cadettes, juniors, seniors et vétérans.

2.5 Ce championnat concerne les joueuses classées au maximum R6.



2.6 Les joueuses étant sous le coup d'une sanction disciplinaire ne peuvent pas jouer avant la régularisation de leur situation.

Article 3 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

3.1 Pour la saison 2022-2023, 1^{ère} saison de ce championnat, 4 divisions sont proposées :

- Division 1 avec des joueuses classées R6-D7
- Division 2 avec des joueuses classées D8-D9
- Division 3 avec des joueuses classées P10-P11
- Division 4 avec des joueuses classées P12-NC

3.2 Une division ne verra son championnat débiter si au moins 4 équipes sont inscrites. En cas d'un nombre d'équipes inférieur à 4 le championnat de cette division ne pourrait avoir lieu.

3.3 En fonction du nombre d'équipes inscrites, les divisions seront partagées en plusieurs poules, ou bien en poule unique. Elles pourront se jouer soit en rencontres aller soit en rencontres aller-retour toujours en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 4 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

4.1 Dans une première phase, chaque équipe rencontre toutes les équipes de sa poule. Si la structure du championnat le permet une phase finale pourra être fixée.

4.2 Les rencontres se déroulent sous forme de journée (J1-J2...). Le calendrier est fixé en début de saison après avoir reçu toutes les inscriptions des équipes.

4.3 Les rencontres peuvent être jouées en semaine, les week-ends et les semaines de vacances scolaires.

4.3.1 Rencontres jour de semaine : elles doivent obligatoirement commencer avant 21h.

4.3.2 Rencontres le samedi : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 21h (début de la rencontre) au plus tard.

4.3.3 Rencontres le dimanche : elles doivent être programmées entre 9h au plus tôt et 16h (début de la rencontre) au plus tard.

Article 5 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

5.1 Chaque rencontre voit s'opposer 2 équipes sur 4 matchs:

- 2 Simples Dames (SD1 et SD2)
- 2 Doubles Dames (DD1 et DD2)



5.2 Une joueuse ne peut disputer plus de 2 matchs par rencontre. Une joueuse ne peut pas faire 2 simples. Cependant une joueuse peut jouer 2 doubles mais pas avec la même partenaire.

5.3 Les classements des joueuses à prendre en compte pour une journée est celui du jeudi précédant la rencontre.

5.4 L'ordre dans lequel les joueuses sont alignées en simple et en double doit respecter le classement des joueuses.

Par exemple, **pour les simples** une joueuse classée P10 jouera le S1 alors que la joueuse classée P11 jouera le S2.

Par exemple, **pour les doubles** il faut tenir compte de la moyenne de la paire. Par exemple une paire P10/P10 jouera le DD1 et une paire P11/P11 le DD2.

A classement égal libre, le choix est laissé à la capitaine.

5.5 La feuille de rencontre (remise en début de saison aux capitaines d'équipes et téléchargeable sur le site du Comité : <https://badminton35.fr/>) doit être remise entièrement complétée à l'adversaire avant le début de la rencontre.

5.6 L'ordre des matchs est décidé d'un commun accord entre les 2 capitaines.

5.7 Une joueuse qui évolue en championnat Interclubs féminin peut également évoluer en Interclubs Mixte et/ou Interclubs Vétérans.

5.8 Une joueuse peut évoluer dans une division plus élevée que son classement. L'inverse n'est cependant pas possible. Une joueuse ne peut pas jouer dans une division inférieure à celle dans laquelle son classement l'affecte (Cf. 3.1)

Exemple une joueuse classée D8 ne peut pas jouer en division 3.

5.9 Si une joueuse voit son classement être plus élevé en cours de saison que le classement maximal autorisé dans sa division (Cf. 3.1), cette joueuse aura malgré tout le droit de continuer d'évoluer dans sa division.

Si une joueuse voit son classement baisser en cours de saison celle-ci devra rester dans sa division d'origine. Par exemple une joueuse classée D7 en début de saison qui est inscrite en D1, qui descend D8, ne pourra pas descendre en D2.

5.10 Une joueuse ne peut pas jouer dans 2 équipes féminines différentes.

5.11 Une joueuse ne peut pas jouer le même soir une rencontre de championnat féminin et une autre rencontre, que ce soit en Interclubs mixte ou en Interclubs vétérans.



5.12 Les volants : ils sont à partage égal entre les équipes. Le volant plume est de mise sauf pour la division 4 et plus particulièrement les joueuses classées NC et P12 qui peuvent choisir de jouer en volant plastique.

En cas de litige sur les volants : les volants plumes Yonex AS07 et les volants plastiques Mavis 300 sont les volants de référence.

Article 6 : FORFAITS

6.1 Equipe ne pouvant jouer une rencontre faute de joueuses sera considérée comme une rencontre perdue pour l'équipe fautive avec une pénalité de 1 point (Cf. 8.1) et gagnée pour l'équipe adverse.

6.2 Equipe ne se déplaçant qu'avec 2 joueuses : les DD2 sera obligatoirement forfait. La capitaine concernée doit en avertir la capitaine de l'équipe adverse dès que l'information est connue.

6.3 Joueuse forfait sur blessure en cours de match : le match est perdu. La joueuse blessée peut-être remplacée si elle devait encore jouer un match. Cela est possible si une joueuse remplaçante n'a pas déjà joué 2 matchs dans la rencontre. La joueuse remplaçante ne devra pas avoir un classement qui modifierait l'ordre des matchs de la rencontre.

Article 7 : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

7.1 A l'issue de chaque rencontre la capitaine de l'équipe victorieuse dispose de 48h heures pour envoyer par mail la feuille de rencontre, (fichier Excel type envoyé en début de saison) clairement et entièrement complétée, au responsable de sa division.

En cas d'égalité, les résultats seront envoyés par la capitaine de l'équipe qui reçoit.

7.2 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par la capitaine de l'équipe victorieuse dans les 48h. Suite à cela la capitaine de l'équipe adverse a 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès du responsable de sa division.

En cas d'égalité les résultats seront entrés dans BadNet par la capitaine de l'équipe qui reçoit.

Article 8 : CLASSEMENT DES ÉQUIPES

8.1 Nombre de points par rencontre :

- +5 points par rencontre gagnée
- +3 points par égalité
- +1 point par rencontre perdue
- -1 par rencontre forfait (rencontre non jouée)

8.2 Le classement par poule sera établi sur BadNet.

L'équipe qui a le plus de points termine 1^{ère} de sa poule...

En cas d'égalité il sera tenu compte :

- du nombre de matchs gagnés
- de la différence des sets gagnés et perdus
- de la différence des points gagnés et perdus
- du résultat de la rencontre entre les 2 équipes ex-aequo

Article 9: RESPECT DU RÈGLEMENT

9.1 Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra sanctionnée par le responsable.

9.2 Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, la solution à apporter sera étudiée par la commission interclubs.

9.3 Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

DOCUMENTS à retrouver sur le site du Comité <https://badminton35.fr/>:

- Fiche d'inscription d'une équipe
- Feuille de rencontre
- Mode d'emploi pour les capitaines : BadNet